

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

COMMUNE DE LESPIGNAN

Siège social : Hôtel de ville – 34710 LESPIGNAN

ARRETE DU MAIRE

Objet :
Réglementation du stationnement
Du 16 au 18/04/25
Parking du Lavadou
CHAMPIONNAT DE L'HERAULT
PETANQUE

Annule et remplace A-2025-04-07-12
De même objet
Erreur Matérielle

N° A-2025-04-10-13

Le Maire de la commune de LESPIGNAN,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212.2 alinéa 3

Considérant que le stationnement devra être réglementé pour permettre le bon déroulement du Championnat de l'Hérault Pétanque les Mercredi 16 et Jeudi 17 Avril 2025.

ARRETE

ARTICLE 1 – Considérant le Championnat de l'Hérault de Pétanque, le stationnement sera interdit au parking du Lavadou Rue des Bassins et sur le terrain des Buissonnets du 16 Avril 2025 06h00 au 18 Avril 2025 12h00.

ARTICLE 2 – Cette réglementation sera matérialisée par la pose de barrières et l'affichage du présent arrêté à l'entrée dudit parking.

ARTICLE 3 – Les véhicules de secours (pompiers, ambulances...) ne sont pas concernés par ces mesures d'interdiction.

ARTICLE 4 – Mme la Directrice Générale des Services de la mairie de Lespignan, le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Capestang, M. le chef de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le
Et publication ou notification
Du

Le Maire : 11 AVR. 2025

Fait à LESPIGNAN, le 10 Avril 2025

Le Maire,



Jean-François GUIBBERT